**Article 28 : Composition de l’assemblée générale**

L’assemblée générale de la ligue de wilaya de football se compose :

* des membres du bureau de ligue en exercice ;
* du président élu où à défaut un **membre élu dûment mandaté** de chaque club de football affilié à la ligue de wilaya ;
* de cinq (05) experts cooptés par le bureau fédéral de la FAF ;
* de cinq (05) arbitres élus par leurs pairs parmi les arbitres en activité de la ligue de wilaya de football ;
* des anciens présidents élus de la ligue de wilaya de football ;
* du secrétaire général de la ligue ;
* du directeur technique de wilaya ;
* du médecin de la ligue.

Au sens des présents statuts, sont considérés comme membres indépendants :

* Les experts de la fédération algérienne de football ;
* Les anciens présidents élus de la ligue de wilaya de football.

Les experts de la Fédération Algérienne de Football sont membres de droits de l’assemblée générale. Ils sont électeurs et éligibles.